



## Assemblée Générale

23 septembre 2019

### Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 23 septembre 2019 à 11h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Bruno SIDO et en présence de Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne.

#### ➤ Membres présents (33)

Mmes Christine GUILLEMY, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Eliane PIQUET, Danielle SALEUR, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Bernard ADAM, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Fabrice BOUZOUANE, Arnaud BUAT, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Francis CHAVAUDREY, Michel DAL BORGIO, Jean-Marc FEVRE, Daniel FRIQUET, Laurent GOUVERNEUR, Guy JACQUINOT, Joël JEANSON, Nicolas LACROIX, Marc LEBRUN, Gilles LIEGEOIS, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, David MAZOYER, Giocondo MILESI, Bruno MOITE, Jean-Louis MOUTON, Bertrand OLLIVIER, Jacky THIEBLEMONT, Jean-François VAN-HOORNE.

#### ➤ Membres excusés et représentés (9)

Mme Judith BUROT,

MM. Francis BAUDOT, Gilbert DEPARDIEU, Olivier DUFANT, Bernard GUY, Marc POULOT, Thierry PUSSIEUX, Alain SABATIER, Damien THIÉRIOT.

#### ➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (18)

Mmes Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA, Simone MARTIN, Marie-Claude SAGET-THYES, Monique SCHAUB,

MM. Pierre BLANDIN, Jean BOZEK, Pierre CABESSUT, Guy CADET, David COLIN, Henri EYCHENNE, Michel GARET, Jean-Paul HASSELER, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Christian MAIGROT, Jean-Philippe NUFFER, Bernard PASQUIER, Jean-Yves ROBERT, Bruno TONON.

#### ➤ Membres excusés (7)

Mmes Liliane PINCEMAILLE, Mauricette POINOT, Amandine FOURNIER,

MM. Marcel HUMBLLOT, Philippe LESEUR, Christel MATHIEU.

#### ➤ Participaient également (14)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Eve MECHAIN, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT,

MM. Olivier DECHARMES, François-Xavier DESCHERVOIS, Michel DRIOUT, Rodolphe GRANDJONC, Eric LAFON, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Dominique PIOT, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND.

33 membres sont présents, neuf sont représentés et 18 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 237 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **Propos introductif de M. le Président**

---

### **Rapport d'activité du GIP Haute-Marne**

M. le Président annonce la tenue, début octobre, d'un Comité de Haut Niveau sous la Présidence de Mme WARGON, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. A cette occasion, le Projet de Développement du Territoire (PDT) autour de CIGEO fera l'objet d'une signature.

#### Projet de Développement du Territoire (PDT)

M. le Président rappelle la genèse du PDT :

- 2011 : le CHN décide de la mise en place d'un Schéma Interdépartemental de Développement autour de CIGEO, (SIDT) ;
- 2016 : M. VALLS, Premier Ministre, demande au Préfet de la Meuse d'élaborer un Contrat de Développement du Territoire autour de CIGEO (CDT) ;
- 2019 : le contrat est dénommé "projet".

Durant ces années, les dénominations ont évolué mais les mêmes sujets sont abordés : Il s'agit d'identifier les besoins liés à l'implantation de CIGEO ainsi que les opportunités à saisir à l'occasion de son déploiement.

Le sujet est large car il en va des infrastructures (routes, voies ferrées, alimentation électrique, eau...), des équipements à la population, de l'habitat, de l'emploi et donc de la formation, du développement économique.

Cette longue période de huit ans a été l'occasion de multiples réunions de travail, d'échanges avec les représentants du territoire, les administrations compétentes, les organismes en charge de telle ou telle infrastructure, des comités de pilotage, des réunions de financeurs...

L'accompagnement des projets de l'ANDRA et du territoire qui les accueille est inscrit dans les missions du GIP Haute-Marne. C'est dans l'objet social du GIP tel que prévu dans l'article L542-11 du code de l'environnement. C'est précisément la première des missions du groupement : « ...un groupement d'intérêt public est constitué en vue de gérer des équipements de nature à favoriser et à faciliter l'installation et l'exploitation du laboratoire ou du centre de stockage ».

Le groupement a déjà financé des opérations inscrites au contrat avant que ce dernier ne soit validé. C'est tout particulièrement le cas des accès routiers au site de l'ANDRA (grâce à un effort important du conseil départemental) ou des équipements de services à la population (grâce aux communautés de communes pour les groupes scolaires ou maisons médicales).

M. le Président se veut rassurant en direction des projets ambitieux qui n'auraient pas été inscrits dans le PDT. En effet, le PDT n'a pas vocation à être exhaustif, ni exclusif. C'est un exercice utile pour que l'Etat pose les choses et que chacun se mobilise autour de l'implantation de CIGEO.

Mais, si d'autres ambitions émergent, si d'autres opportunités se font jour, le groupement saura être au côté des maîtres d'ouvrage quand leurs projets viendront à maturité.

A une condition cependant, que les moyens mis à la disposition du GIP ne soient pas à l'avenir écornés.

Avant d'aborder le sujet du CDT, l'assemblée devra voter la modification du programme d'activité.

#### Programme d'activité

Le point principal sur le programme d'activité concerne la nouvelle action sur la mobilité électrique et hydrogène. A cette occasion, le SDED 52 présentera devant les membres du groupement son programme de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques.

Le SDED 52 n'aura pas l'exclusivité de ce dispositif d'aide à la mobilité électrique mais le syndicat sera logiquement le premier bénéficiaire.

La mobilité est au cœur des politiques publiques et des débats de société. La mobilité renvoie à des questions de technologie, d'environnement, de politique énergétique, d'équité sociale, d'aménagement du territoire.

Il faut des investissements bien raisonnés, positionnés aux bons endroits, avec les technologies qui fonctionnent.

De plus sur la mobilité électrique comme sur l'hydrogène, il ne faut pas imaginer de basculements radicaux. Les choses seront progressives.

De la même manière que la production d'électricité en France s'appuie sur un mix-énergétique, c'est un mix-énergétique qui commence à caractériser les mobilités terrestres.

#### Activité du GIP

M. le Président indique que les comité exécutif et conseil d'administration du 23 septembre ont acté 196 financements au profit de la Haute-Marne soit un total de 9.013.922 € d'aides pour un cumul d'investissement sur notre territoire de 34.808.428 €.

#### **Présentation du programme de mobilité électrique du SDED52**

En 2016, le Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne (SDED52) s'est lancé dans une réflexion pour le développement d'un service de mobilité électrique.

Sur la base des expériences et des projets de territoires similaires à la Haute-Marne, cette étude a permis de mieux cerner les besoins en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques à court et moyen terme.

Il apparaît comme important de conforter les initiatives locales publiques (agglomération de Chaumont et commune de Joinville) et privées (aires d'autoroute, ...) par la création d'un maillage structuré d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).

L'étude recommande également de créer une continuité de service avec les territoires voisins (Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône, Meuse, Meurthe-et-Moselle) qui ont déjà déployé leur service.

Les préconisations ont permis de définir une stratégie de déploiement d'IRVE en plusieurs phases afin de répondre dans un premier temps à horizon 2020 à la mise en place du service et d'un premier maillage de bornes : 32 IRVE positionnées au niveau des bourgs-centres, des axes de circulation structurants et des sites touristiques.

Dans un second temps, à horizon 2025-2030, il s'agira de densifier le réseau d'IRVE en s'adaptant aux besoins et attentes des usagers.

Pour la première phase de 32 IRVE, le syndicat a inscrit dans son budget d'investissement 2019 les crédits pour la pose de la moitié des IRVE de la première phase ; les bornes suivantes seront posées en 2020.

Le budget provisionnel d'investissement est le suivant :

Nature des travaux	Coût prévisionnel (€ HT)
Mise en place du service au lancement du marché	4.500
Fourniture, pose et mise en service de 32 IRVE	257.440
Total	261.940

Le SDED sollicite les financeurs publics selon la répartition suivante :

Financier	Aides (€)	Taux
Conseil régional	65.485	25%
Conseil départemental	65.485	25%
GIP Haute-Marne	78.582	30%
Maître d'ouvrage	52.388	20%
Total	261.940	100%

### **Décisions de l'Assemblée Générale**

---

#### **Modification Programme d'activité 2019 (délibération 19-04)**

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2019 modifié.

Les opérations de création d'unités de méthanisation dans la région Grand Est sont accompagnées par plusieurs acteurs publics dont l'Ademe, le conseil régional et/ou les fonds européens. M. le Président précise que, grâce à ces financements publics, le taux de rendement interne (TRI) de ces projets représente 10% des assiettes éligibles. Il faudra examiner les plans de financement précisément.

M. gouverneur s'interroge sur le développement de la méthanisation eu égard à l'utilisation de productions végétales qui pourraient entrer en concurrence avec les productions des filières alimentaires.

De plus, la question de l'impact sur les sols de l'épandage des digestats mérite d'être posée.

Les SCOT et PLUi sont en passe de couvrir l'ensemble du territoire. Le coût de réalisation est important. M. le Président informe l'assistance qu'un dispositif d'aide sera présenté lors de la prochaine assemblée mais que le GIP mettra ses conditions pour une intervention.

#### **Approbation du Projet de Développement du Territoire pour l'accompagnement de CIGEO (délibération 19-05)**

M. le Sous-Préfet de Saint-Dizier présente le projet de Développement du Territoire pour l'accompagnement de CIGEO.

L'assemblée générale décide :

- de valider le projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO,
- de déléguer au conseil d'administration le suivi de la réalisation du projet et la décision sur le financement des opérations inscrites aux volets 1 et 2 du contrat,
- d'autoriser le président du Groupement à signer le projet de développement du territoire.

#### **Conclusion de Mme la Préfète**

---

Mme la Préfète se félicite de la plasticité, de la réactivité du GIP Haute-Marne, comme sa volonté d'intervenir dans la mobilité électrique à l'opposé d'une approche opportuniste.

Le groupement sait accompagner les petits comme les projets d'ampleur. C'est un intérêt renouvelé pour les services d'Etat de travailler avec le GIP Haute-Marne.


Même si CIGEO peut apparaître comme encore théorique, le Projet de Développement du Territoire va identifier des projets à court terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Commissaire du Gouvernement

19 NOV. 2019

Le Président

  
Bruno SIDO

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 septembre 2019</b>	<b>N° 19-04</b>
<b>OBJET : Modification Programme d'activité 2019</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	33 (208 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (29 voix)
Total des membres présents ou représentés	62 (237 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	6
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2019 contient 39 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est proposé de créer une nouvelle action relative à la mobilité électrique et hydrogène :

- Action 19-40 - "Mobilité électrique et hydrogène"
  - Pour la mobilité électrique sont éligibles :
    - l'implantation des Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), rapides (>34 kW), accélérées (22 kW) ou semi-accelérées (7kW), accessibles sur des espaces ouverts au public ;
    - l'acquisition d'équipements spécifiques à l'entretien et la réparation des véhicules électriques et les formations afférentes pour les PME des métiers de l'automobile.Les aides s'élèveront à 30 % maximum pour les IRVE sous maîtrise d'ouvrage publique et 20 % maximum pour celles sous maîtrise d'ouvrage privée.
  - Elles pourront atteindre 20 % pour les équipements et formations des PME des métiers de l'automobile.
- Pour la mobilité hydrogène sont éligibles les stations de production et les unités de stockage et de distribution d'hydrogène ayant bénéficié d'un accompagnement de l'ADEME.
- Les aides viendront en complément des financements ADEME (et autres financements publics).
- Les véhicules ne sont pas éligibles.

Il est par ailleurs proposé quelques ajustements sur les actions existantes :

- Action 19-03 - "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique"  
La délégation du comité exécutif est fixée à 100.000 €.
- Action 19-20 - "Habitat locatif à titre de résidence principale"  
L'action précise les exclusions :
  - Les travaux de réparation et d'entretien courant ;
  - les travaux réalisés par une entreprise dans lequel le maître d'ouvrage (personne physique) est actionnaire ;
  - les travaux réalisés par une entreprise dans lequel le maître d'ouvrage (personne morale) a un actionnaire identique à l'entreprise ayant réalisé les travaux.

- Action 19-21 - "Gîtes, chambres d'hôtes labellisés"

L'action précise les exclusions :


- Les travaux de réparation et d'entretien courant ;
  - les travaux réalisés par une entreprise dans lequel le maître d'ouvrage (personne physique) est actionnaire ;
  - les travaux réalisés par une entreprise dans lequel le maître d'ouvrage (personne morale) a un actionnaire identique à l'entreprise ayant réalisé les travaux.
- Action 19-35 - "Programmes routiers"

Les travaux réalisés par le conseil départemental sur la route départementale 147 sont considérés comme facilitant. Les accès à CIGEO. A ce titre, ils feront l'objet d'un financement à hauteur de 50%.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2019 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 237 VOIX POUR  
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2019 joint en annexe.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<p><b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Le Commissaire du Gouvernement</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>Chaumont, le 14 NOV. 2019</b></p> <p style="text-align: right;"><b>LE PRESIDENT</b></p> 

**19 NOV. 2019**

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019</b>	<b>N° 19-05</b>
<b>OBJET :    Approbation du Projet de Développement du Territoire pour l'accompagnement de                   CIGEO</b>	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	33 (208 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (29 voix)
Total des membres présents ou représentés	62 (237 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	6
N'ont pas participé au vote	0

En 2011, le Comité de Haut Niveau avait prescrit l'élaboration d'un Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire autour de CIGEO (SIDT). Ce travail collaboratif avait été mené sous l'égide du Préfet coordonnateur, il avait permis de travailler sur des nombreuses thématiques d'aménagement ou de développements potentiels, en lien plus ou moins directs avec les installations futures de l'ANDRA.

Le Comité de Haut Niveau du 04 février 2013 a préconisé l'élaboration d'un contrat de développement du territoire.

Par une lettre de mission du 09 juin 2016, le Premier Ministre a initié l'élaboration de ce contrat de développement du territoire autour de CIGEO.

Le projet de Contrat de Développement du Territoire de CIGEO a été présenté au Comité de Haut Niveau de mars 2019.

L'objectif est désormais de signer le contrat lors du prochain CHN qui devrait se tenir le 04 octobre 2019. Ce contrat désormais dénommé Projet de Développement du Territoire est structuré autour de quatre thématiques :

1. infrastructures,
2. développement économique et emploi,
3. attractivité,
4. excellence économique et environnementale.

Chaque thématique comprend plusieurs projets ou actions avec des maîtres d'ouvrages, des estimations de budgets et souvent des ébauches de plans de financement.

Ces actions sont en phase avec les missions du GIP Haute-Marne.

L'élaboration de ce programme a nécessité des temps de concertation importants. En conséquence, certains projets inscrits au programme sont déjà en cours de réalisation ou sont déjà achevés. Le GIP Haute-Marne s'est donc déjà positionné en tant que financeur sur plusieurs opérations.

Les 38 actions retenues pour les axes 1 et 2 ont vocations à être mis en œuvre dès la signature du programme. Les 26 actions des axes 3 et 4 concernent le plus long terme et feront encore l'objet de concertations ultérieures.

Pour l'axe 1, « infrastructures », le programme prévoit 18 actions sur la période 2020-2024 pour un coût total de 322,4 M€.

Pour l'axe 2, « développement économique », le programme prévoit 20 actions pour un coût total de 139,7 M€.

Les axes 3 et 4 comprennent 26 orientations.

Il appartient aux maîtres d'ouvrage identifiés de mettre en œuvre les actions. Les financements envisagés dépendent de la localisation des équipements, de la nature du maître d'ouvrage, des cofinancements susceptibles d'être obtenus.

Globalement, pour l'axe 1, les coûts s'élèvent à 322,4 M€. Les financements pressentis se répartissent comme suit :

Andra	198,2	61%
Etat	39,7	12%
GIP Objectif Meuse	28,4	9%
GIP Haute-Marne	17,2	5%
Conseil départemental Meuse	9,5	3%
Conseil départemental Haute-Marne	6,2	2%
Conseil Régional Grand Est	16,4	5%
EPCI	5,1	2%
FEDER	1,6	0,5%

L'ANDRA assure une part de financement importante qui correspond aux infrastructures spécifiques à CIGEO qui doivent être financées intégralement par l'ANDRA.

Par ailleurs, le moindre volume de financement sollicité auprès du Conseil départemental de la Haute-Marne et du GIP Haute-Marne s'explique par l'importance des travaux routiers programmés dans les années passées sur le territoire haut-marnais pour améliorer la desserte des installations de l'ANDRA vers la vallée de la Marne et vers le sud (axe Andelot-Saudron).

Pour l'axe 2, les clefs de financement ne sont pas encore suffisamment complètes pour en estimer la répartition.


Il appartiendra à chaque maître d'ouvrage avant le lancement de l'opération de déposer un dossier de demande de financement auprès du GIP Haute-Marne qui en assurera l'instruction et prendra la décision de financement dans le cadre du Conseil d'administration.

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement de :

- valider le projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO,
- déléguer au Conseil d'administration le suivi de la réalisation du projet et la décision sur le financement des opérations inscrites aux volets 1 et 2 du contrat,
- d'autoriser le président du Groupement à signer le projet de développement du territoire

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 237 VOIX POUR  
DECIDE**

- de valider le projet de développement du territoire pour l'accompagnement de CIGEO,
- de déléguer au Conseil d'administration le suivi de la réalisation du projet et la décision sur le financement des opérations inscrites aux volets 1 et 2 du contrat,
- d'autoriser le président du Groupement à signer le projet de développement du territoire.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b> Le Commissaire du Gouvernement	<b>Chaumont, le 03 OCT. 2019</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

**03 OCT. 2019**